

OBJET AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

L'exercice d'un mandat spécial relève de la compétence du Conseil Municipal.

La définition de cette notion a été donnée par Délibération n° 08/5-21 en séance du 3 juillet 2008, prise dans le cadre du remboursement des frais de mission aux élus municipaux à l'occasion d'un mandat spécial.

A ce titre, il vous est demandé de donner mandat spécial, par voie de régularisation à l'élue suivant :

- Monsieur René Louis PESTEL (7ème Adjoint) à l'occasion d'une mission à la Direction Culturelle de la Mairie de Paris du 24 au 29 mars 2013 ;
- Monsieur Gérald MAILLOT (1er Adjoint) à l'occasion d'une mission à Médellin (Colombie) pour un projet de téléphérique sur la Montagne du 03 au 11 avril 2013 ;
- Monsieur Gilbert ANNETTE (Maire) à l'occasion d'une mission à l'île Maurice pour la signature d'une convention au Ministère de l'Education et des Ressources Humaines le 04 avril 2013.

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Compte 6532 du Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130427-13250-1-A-DE
Date de réception préfecture : 02/05/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2013


Gilbert ANNETTE

OBJET AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 fixant le régime de remboursement des frais de missions des élus municipaux à l'occasion de mandats spéciaux ;

Sur le RAPPORT N° 13/2-50 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-François HOAREAU, 2^{ème} Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

7 voix contre
(dont 2 votes par procuration)

pour

M. FOURNÉL Dominique, Mme ALLIÉ Carmen,
M. BARDIERE Jean-Michel, M. VICTORIA René-Paul
et Mme LOCATE Raziah

autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1 Donne mandat spécial aux élus suivants :

- Monsieur René Louis PESTEL (7ème Adjoint) à l'occasion d'une mission à la Direction Culturelle de la Mairie de Paris du 24 au 29 mars 2013 ;
- Monsieur Gérald MAILLOT (1er Adjoint) à l'occasion d'une mission à Médellin (Colombie) pour un projet de téléphérique sur la Montagne du 03 au 11 avril 2013 ;
- Monsieur Gilbert ANNETTE (Maire) à l'occasion d'une mission à l'île Maurice pour la signature d'une convention au Ministère de l'Éducation et des Ressources Humaines le 04 avril 2013.

Délibération n°13/2-50

ARTICLE 2 Autorise le remboursement des frais engagés à l'occasion de ces missions, dans les conditions fixées par Délibération n°08/5-21 du 3 juillet 2008 susvisée.

ARTICLE 3 Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Article 6532 du Budget principal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130427-13250-1-B-DE
Date de réception préfecture : 02/05/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2013



Gilbert ANNETTE